



Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr. limitée
27 janvier 2022

Français
Original : anglais

Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
du Programme des Nations Unies pour l'environnement
Cinquième session

Nairobi (hybride), 22–26 février 2021 et 28 février–2 mars 2022*

Projet de résolution sur le renforcement de l'économie circulaire**

Présenté par le Groupe des États d'Afrique

L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement,

PP 1. *Rappelant* sa résolution 4/1 intitulée « Moyens novateurs de parvenir à une consommation et une production durables »¹ où il est affirmé qu'une économie plus circulaire, dans laquelle les produits et les matériaux sont conçus de manière à pouvoir être réutilisés, reconstruits, recyclés ou récupérés et donc maintenus dans l'économie le plus longtemps possible, de même que les ressources à partir desquelles ils sont fabriqués, conjuguée à la prévention ou la réduction à un minimum de la production de déchets, en particulier de déchets dangereux, et la prévention ou la réduction des émissions de gaz à effet de serre, peuvent sensiblement contribuer à une consommation et une production durables,

PP 2. *Sachant* que l'intégration des principes et objectifs de l'économie circulaire dans les priorités des industries et des gouvernements sera cruciale pour respecter l'engagement pris de parvenir à la neutralité climatique (zéro émission nette de carbone) à l'échelle mondiale et qu'une modification des procédés de fabrication et des modes d'utilisation des produits pourrait aider à réduire de 45 % les émissions mondiales de gaz à effet de serre, apportant ainsi une contribution critique à l'atténuation de la crise climatique imminente,

PP 3. *Soulignant* les constatations de la Plateforme pour l'accélération de l'économie circulaire (PACE) présentées dans le rapport paru sous le titre *The Circularity Gap Report: 2020*², selon lesquelles l'écart qui nous sépare d'une économie mondiale circulaire se creuse, aggravé par les tendances ancrées dans l'économie linéaire traditionnelle caractérisée par des taux élevés d'extraction des ressources naturelles, l'accumulation continue de stocks et de faibles taux de traitement et de recyclage des produits en fin d'utilisation,

* Conformément aux décisions prises par le Bureau de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa réunion du 8 octobre 2020 et par les bureaux de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et du Comité des représentants permanents à leur réunion conjointe du 1er décembre 2020, la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement a été ajournée le 23 février 2021 et devrait reprendre en présentiel en février 2022.

** La version anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

¹ <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/28517/French.pdf?sequence=4&isAllowed=y>

² <https://pacecircular.org/sites/default/files/2020-01/Circularity%20Gap%20Report%202020.pdf> (disponible en anglais seulement).

PP 4. *Saluant* l'analyse effectuée par le Groupe international d'experts sur les ressources dans son rapport intitulé « Perspectives des ressources mondiales 2019 : des ressources naturelles pour l'avenir que nous voulons »³, selon laquelle l'économie circulaire doit reposer sur la mise en place d'une infrastructure efficace pour la gestion et le recyclage des déchets, l'incitation à l'allongement du cycle de vie des produits et leur conception intelligente, et l'assurance que les réglementations actuelles ne créent pas d'obstacles à la mise au point ou à l'adoption de processus de conservation de la valeur,

PP 5. *Considérant* que les échanges internationaux, le partage des expériences, le développement des capacités et la coopération peuvent aider les États Membres à surmonter les obstacles communs et que la coopération peut aider à compenser l'inégalité des charges, des responsabilités et des capacités,

PP 6. *Considérant en outre* qu'il existe des technologies permettant d'améliorer la gestion des ressources naturelles dans tous les secteurs et tous les pays, des modèles d'affaires et des pratiques exemplaires qui sont ouverts à l'économie circulaire, ainsi que des technologies d'avant-garde qui permettent de réaliser d'immenses gains de ressources et des économies considérables tout en continuant d'impulser le développement,

PP 7. *Soulignant* que des ressources financières substantielles sont nécessaires pour soutenir la transition vers une économie circulaire en induisant des changements structurels dans les modes de production et de consommation en même temps que des changements technologiques afin d'améliorer l'efficacité économique et d'optimiser l'utilisation du capital financier,

PP 8. *Saluant* les travaux entrepris dans le cadre des conventions et accords internationaux pertinents relatifs à la gestion et au contrôle des déchets et des produits chimiques,

PP 9. *Sachant* que l'économie circulaire offre au monde la possibilité de s'acheminer vers des modes de consommation et de production faisant une utilisation économe et rationnelle des ressources ainsi que des technologies et des infrastructures plus intelligentes et respectueuses de l'environnement, tout en répondant aux besoins fondamentaux d'une population en constante augmentation,

1. OP 1. *Invite* les États Membres à prendre des mesures pour élaborer des stratégies et des plans d'action nationaux et régionaux en faveur de l'économie circulaire et intégrer l'économie circulaire dans leurs plans nationaux de développement afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

2. OP 2. *Souligne* la nécessité de développer et de renforcer les partenariats entre les gouvernements, le secteur privé, les organisations non gouvernementales, la communauté scientifique, les organisations intergouvernementales et d'autres parties concernées afin de promouvoir et d'augmenter les investissements dans des solutions reposant sur l'économie circulaire ;

3. OP 3. *Invite* les États Membres à renforcer les mécanismes institutionnels et de coordination locaux, nationaux et régionaux pour faciliter la transition vers une économie circulaire et disposer ainsi de cadres politiques, juridiques et réglementaires solides ;

4. OP 4. *Engage* la communauté internationale et les partenaires à promouvoir des solutions novatrices en faveur de l'économie circulaire en facilitant et en renforçant, entre autres, l'éducation, la recherche-développement, l'acquisition des capacités et les partenariats privés et publics ;

5. OP 5. *Engage* les États Membres à améliorer la gestion des connaissances sur l'économie circulaire, à mettre en place de solides mécanismes de communication et des plateformes de sensibilisation et à intensifier le partage de l'information dans les pays et les régions et entre eux ;

6. OP 6. *Engage en outre* les États Membres à faciliter l'accès à des ressources suffisantes, prévisibles et durables, y compris à des fonds verts de sources privées et publiques, ainsi qu'au développement, à la diffusion et au transfert de technologies, en particulier vers les pays africains, afin d'inciter les entreprises à opter pour l'économie circulaire, en particulier les micro-, petites et moyennes entreprises ;

³ Disponible à l'adresse <https://www.resourcepanel.org/file/1163/download?token=XKUjjJfF> (version anglaise disponible à l'adresse <https://www.resourcepanel.org/reports/global-resources-outlook>).

7. OP 7. *Engage vivement* les États Membres à transformer les marchés afin qu'ils optent pour l'économie circulaire, notamment pour des produits qui favorisent la réutilisation directe, la réparation, la remise à neuf et la reconstruction, et qui encouragent des modes de consommation et de production durables, notamment au moyen de marchés publics durables ;

8. OP 8. *Prie* le Programme des Nations Unies pour l'environnement de faciliter, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, les partenaires du développement et la communauté internationale, la collaboration entre les États Membres en matière de recherches, de renforcement des capacités, de gestion des connaissances et de partage des meilleures pratiques afin de promouvoir des solutions novatrices pour passer globalement à une économie circulaire ;

9. OP 9. *Prie également* la Directrice exécutive de lui présenter, à sa sixième session, un rapport sur l'application de la présente résolution.
